



**Document préparatoire au forum des acteurs du Plan Loire Grandeur Nature**  
**Mercredi 8 janvier 2020**

De 1994 à 2013, les trois premières déclinaisons du Plan Loire Grandeur Nature ont permis de conduire dans le bassin de la Loire une politique cohérente en matière de prévention du risque d'inondation, de préservation des milieux aquatiques, de mise en valeur du patrimoine. Des connaissances nouvelles ont été acquises, la conscience collective du risque d'inondation s'est améliorée, d'importants travaux de renforcement des digues ont été conduits, les actions de restauration des milieux humides et des poissons migrateurs se sont poursuivies, le développement des itinérances douces a permis une nouvelle forme de mise en valeur des régions traversées.

En 2013, les acteurs du bassin de la Loire ont adopté la stratégie Loire 2035, qui définit une nouvelle ambition pour le Plan Loire Grandeur Nature sur une période couvrant trois nouvelles déclinaisons du Plan. Cette stratégie s'articule autour de quatre orientations stratégiques :

- **Orientation n°1** : Réduire les conséquences négatives des inondations sur les territoires ;
- **Orientation n°2** : Retrouver un fonctionnement plus naturel des milieux aquatiques ;
- **Orientation n°3** : Développer, valoriser et partager la connaissance sur le bassin ;
- **Orientation n°4** : Intégrer le patrimoine naturel et culturel dans le développement durable des vallées.

Sur la période 2014-2020, cette stratégie a été déclinée dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature IV, dont la mise en œuvre s'est appuyée sur un contrat de plan interrégional Etat-Régions (CPIER) Loire et un programme opérationnel interrégional (POI) FEDER Loire. Pour chacune des quatre orientations stratégiques de la stratégie Loire 2035, le Plan Loire Grandeur Nature IV définissait des objectifs spécifiques à atteindre à l'échéance 2020 (voir ci-dessous).

Ces éléments constituent le socle de travail pour l'élaboration du Plan Loire Grandeur Nature V, qui couvrira la période 2021-2027. Ce nouveau Plan Loire s'inscrit dans un contexte rénové en matière d'orientations des politiques publiques tant à l'échelle nationale (loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages de 2016, 2<sup>e</sup> Plan national d'adaptation au changement climatique) qu'à l'échelle du bassin de la Loire (plan d'adaptation au changement climatique du bassin Loire-Bretagne), comme en matière de gouvernance avec les évolutions de compétence des collectivités. A partir de ce socle, l'objectif recherché par les travaux qui seront menés en début d'année 2020, notamment dans le cadre du forum des acteurs du 8 janvier, est de partager les enjeux auxquels devra répondre le Plan Loire V et d'identifier les objectifs pour la période à venir.

Ce travail d'élaboration s'articulera autour des quatre orientations de la stratégie Loire 2035, avec le souci de prendre en compte de manière transversale, dans chacun de ces axes, l'enjeu de plus en plus prégnant de l'adaptation au changement climatique, dans la continuité des travaux nationaux et de bassin mentionnés ci-dessus .

Afin de servir de support aux travaux du forum des acteurs du 8 janvier 2020, sont présentés ci-dessous, pour chacune des quatre orientations, les éléments de la stratégie Loire 2035, les objectifs spécifiques du Plan Loire IV 2014-2020 et des questionnements introductifs. **Ces questionnements visent à permettre d'initier les discussions lors des ateliers du forum des acteurs. Ils n'ont pas vocation à être exhaustifs, ni à orienter ou restreindre les discussions.**

### **Stratégie Loire 2035**

La stratégie Loire 2035 définit trois grands principes relatifs à cette orientation :

- aborder la question de la vulnérabilité aux inondations à l'échelle de territoire à enjeux. Il s'agit en priorité des territoires à risque important d'inondation (TRI). La stratégie souligne également la nécessaire mise en cohérence des actions à l'échelle du bassin et l'importance des solidarités entre les territoires, en particulier la solidarité amont-aval.
- fiabiliser le système d'endiguement. La stratégie rappelle à ce sujet la nécessaire convergence entre le niveau de sûreté des digues et leur niveau de protection.
- utiliser les infrastructures naturelles dans la gestion du risque inondation. La stratégie met en avant la poursuite de la gestion multifonctionnelle du lit des cours d'eau et des zones inondables.

### **Plan Loire Grandeur Nature IV 2014-2020**

Les objectifs spécifiques du Plan Loire Grandeur Nature IV 2014-2020 concernant cette orientation sont les suivants :

- OS n°1 : Élaborer et mettre en œuvre des stratégies territorialisées et cohérentes de réduction du risque inondation ;
- OS n°2 : Définir un schéma global de gestion et sécurisation des digues et réalisation des travaux correspondants ;
- OS n°3 : Préserver ou recréer des zones d'écoulement, des espaces de mobilité et des champs d'expansion de crues.

### **Questionnements introductifs pour l'atelier du Forum des acteurs du 8 janvier 2020**

Il est proposé de conserver les orientations du Plan Loire Grandeur Nature IV.

OS1. Existe-t-il des raisons de remettre en cause la priorisation de la mise en œuvre des stratégies territorialisées sur les territoires à risques importants d'inondation d'une part et sur les autres territoires à enjeux inondations porteurs d'une démarche PAPI d'autre part ?

OS2. Existe-t-il des raisons de remettre en cause le schéma global de gestion et de sécurisation des digues qui est poursuivi dans une logique de priorisation sur les systèmes d'endiguement de classe A, puis de classe B et enfin de classe C ?

OS3. Comment préserver ou recréer des zones d'écoulement, des espaces de mobilité et des champs d'expansion de crues, en particulier en lien avec les objectifs de limitation de l'artificialisation des sols ?

### **Stratégie Loire 2035**

La stratégie Loire 2035 est centrée autour de trois grands objectifs relatifs à cette orientation :

- restaurer les populations de grands migrateurs amphihalins (saumons, aloses, lamproies, anguilles), leurs habitats et leurs migrations. La restauration de ces populations par les actions qu'elle implique, contribue à l'atteinte des objectifs de continuité et de restauration des milieux aquatiques à l'échelle du bassin. Le plan de gestion des poissons migrateurs (Plagepomi) 2014 -2019 pour la Loire, la Sèvre Niortaise et les côtières vendéens est le document de référence en matière de gestion des migrateurs pour élaborer cette politique phare du bassin de la Loire.
- rétablir une dynamique fluviale active et équilibrée. L'entretien et la restauration du lit doivent viser à concilier le bon écoulement des eaux et les objectifs de bon état des eaux, de préservation de la biodiversité, tout en prenant en compte la qualité paysagère, dans une logique de gestion multifonctionnelle du lit.
- assurer le bon état écologique des eaux et, pour les milieux aquatiques, le bon état de conservation des habitats et de leurs espèces. Les objectifs à horizon 2035 du plan Loire sont la préservation des zones humides existantes, la restauration des zones humides dégradées, la restauration de la continuité écologique des cours d'eau et la limitation des espèces invasives.

### **Objectifs spécifiques (OS) du Plan Loire Grandeur Nature IV 2014-2020**

Les objectifs spécifiques du Plan Loire Grandeur Nature IV 2014-2020 concernant cette orientation sont les suivants :

- OS n°4 : Restaurer les populations de poissons grands migrateurs amphihalins et faciliter leur migration ;
- OS n°5 : Rétablir la continuité écologique ;
- OS n°6 : Préserver les zones humides ;
- OS n°7 : Prévenir l'installation de nouvelles espèces exotiques envahissantes et contenir les espèces installées.

### **Questionnements introductifs pour l'atelier du Forum des acteurs du 8 janvier 2020**

- OS n°4 et 5 : Comment faire du Plan Loire V le relais de la politique apaisée sur la continuité écologique au service de la restauration des populations de grands migrateurs ?
- OS n°6 et OS n°7 : Quelles évolutions envisager pour développer une approche intégrée milieux / biodiversité ?

### **Stratégie Loire 2035**

L'objectif défini dans la stratégie est de développer la connaissance sur des thématiques nécessaires aux enjeux inondation et milieux naturels, et d'en assurer le transfert auprès des gestionnaires de ces espaces.

La stratégie souligne également la nécessité de maintenir des outils d'observation, pour disposer de données sur de longues séries chronologiques et suivre l'évolution des phénomènes. Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne le changement climatique et ses conséquences sur les milieux, mais aussi en matière de dynamique sédimentaire, qui reste mal connue. Le suivi doit également porter sur les effets des actions entreprises, notamment la suppression d'obstacles à la continuité, la gestion des barrages, les travaux de restauration de milieux. Les programmes de recherche et d'acquisition de données seront définis à partir d'enjeux opérationnels.

### **Objectifs spécifiques (OS) du Plan Loire Grandeur Nature IV 2014-2020**

Les objectifs spécifiques du Plan Loire Grandeur Nature IV 2014-2020 concernant cette orientation sont les suivants :

- OS n°12 : Partager et valoriser la connaissance
- OS n°13 : Acquérir de nouvelles connaissances ou outils opérationnels

Il est à souligner en particulier qu'un état des lieux des travaux de recherche et d'acquisition des données financés par les Plans Loire successifs a été réalisé en 2015.

### **Questionnements introductifs pour l'atelier du Forum des acteurs du 8 janvier 2020**

- Faut-il développer le principe de l'appel à projet pour orienter les projets de connaissance selon les besoins identifiés dans l'état des lieux sur la connaissance ?
- Comment améliorer la portée opérationnelle des études financées ?

## **Orientations n°4 : Intégrer le patrimoine naturel et culturel dans le développement durable des vallées**

### **Stratégie Loire 2035**

L'objectif défini dans la stratégie Loire 2035 est de déployer et soutenir des actions fédératives permettant à tous les habitants du bassin de la Loire de mieux connaître les atouts du patrimoine naturel et culturel.

La stratégie souligne à cet effet le double enjeu de l'appropriation du patrimoine par les habitants du bassin et du renforcement de l'attractivité touristique du territoire ligérien.

### **Objectifs spécifiques (OS) du Plan Loire Grandeur Nature IV 2014-2020**

Les objectifs spécifiques du Plan Loire Grandeur Nature IV 2014-2020 concernant cette orientation sont les suivants :

- OS n°8 : Préserver et faire connaître les atouts paysagers du bassin de la Loire ;
- OS n°9 : Faire connaître le patrimoine lié à la Loire ;
- OS n°10 : Proposer une offre de tourisme nature et culture ;
- OS n°11 : Poursuivre et diversifier le développement des itinérances douces.

### **Questionnements introductifs pour l'atelier du Forum des acteurs du 8 janvier 2020**

- OS n°8 et 9 : Au-delà des actions, essentielles, d'éducation à l'environnement et au patrimoine, comment le Plan Loire peut-il enrichir les politiques de préservation et de valorisation du patrimoine ? Quelles doivent être les priorités du Plan Loire sur ces politiques ?

Comment orienter les actions du Plan Loire relatives au patrimoine pour leur donner une réelle dimension de bassin, du moins une dimension interrégionale ?

- OS n°10 et 11 : Quelles sont les priorités en matière de développement de l'offre touristique ? En matière de développement des itinérances douces ?

Comment développer les actions de gouvernance, de promotion et de développement des services à l'échelle des itinéraires ?